

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAMPING LE LAGON D'ARGELES

Inscription/Réservation A la réservation vous devez verser un acompte de 30% du montant total du votre séjour. Le paiement peut être effectué par carte bancaire, par chèque bancaire, en chèques vacances, mandat-cash ou par virement. A réception de l'acompte vous allez recevoir une confirmation de votre réservation. La réservation est nominative et personnelle et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession ou sous-location. Le solde est à régler 30 jours avant de votre arrivée. En cas de désistement l'acompte versé n'est en aucun cas remboursé. C'est pour cela que nous conseillons vivement lors de la réservation la souscription de l'assurance annulation. Lors d'un départ anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune compensation ne seront faits. Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le montant de la taxe de séjour est fixé par la municipalité et peut être modifié sans préavis de la commune. Le camping ne peut garantir aucune demande particulière concernant le numéro d'emplacement formulée lors de la réservation. Le numéro d'emplacement ne vous sera communiqué qu'à l'arrivée.

Assurance annulation Campez Couvert, du Groupe Gritchen, société de courtage en assurance. Le tarif de l'assurance annulation est de 2.7% du montant total du séjour (règlement à effectuer à la réservation). Les extraits de garantie sont disponibles à la demande ou sur notre site internet.

Arrivée/Départ : Lors de votre arrivée le bracelet permanent vous sera remis pour accéder à l'espace aquatique et participer aux animations. Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 20h (juillet/août) et jusqu'à 19h hors saison. Pour toutes arrivées tardives, nous vous demandons de bien vouloir prévenir la réception. Les départs s'effectuent avant 10h. Pour une meilleure organisation des départs, nous vous demandons de venir prendre rendez-vous 3 jours avant.

Personne supplémentaire : Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiquées ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping.

Etat des lieux et caution : Un état des lieux sera effectué à votre arrivée par vos soins et par notre

personnel à votre départ. Lors de votre arrivée, deux cautions vous seront demandées (par chèque bancaire ou CB) :

-Caution de 250€ afin de garantir l'état du matériel, hébergement et autres.

-Caution de 150€ concernant la propreté d'hébergement- ménage. Ils vous seront restitués à votre départ lors de la remise des clés ou par courrier si l'inventaire était effectué en votre absence (hors horaires d'inventaire) et ce, déduction faite des éventuelles détériorations et manquants.

Visiteurs Toute personne extérieure, ne faisant pas partie de la réservation initiale, venant vous rendre visite, devra obligatoirement se faire enregistrer à l'accueil du camping, afin de se voir remettre le bracelet d'identification et régler la taxe visiteur en vigueur.

Animaux : Les animaux sont acceptés et sont concernés par le règlement de la redevance journalière. Ils doivent être obligatoirement tenus en laisse. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

La piscine : L'espace aquatique est strictement réservé aux vacanciers séjournant sur le camping Le Lagon d'Argelès (port du bracelet obligatoire remis à la réception). Seul le port de maillot de bain est autorisé (shorts, bermudas et autres interdits). Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité d'eau, etc..) l'espace aquatique devrait être fermé, cela ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Barbecue/Feu : Seuls barbecues à gaz et électrique sont autorisés. Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs, espace aquatique, aire de jeux du camping. Les terrasses du Bar/Restaurant et les terrasses du locatif resteront autorisées aux fumeurs.

Règlement intérieur : Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur du Camping Argèles Vacances. En cas de non-respect ou faute grave, la Direction d'Argelès Vacances se réserve le droit d'une expulsion sans que le locataire soit indemnisé.